

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Collège : diplôme national du brevet ou certificat de formation générale

À la fin de la scolarité de votre enfant au collège, ses connaissances et ses compétences sont évaluées. La réussite à cette évaluation lui permet d'obtenir le **diplôme national du brevet (DNB)** s'il est en classe de 3^e dite classique. Il obtient le **certificat de formation générale (CFG)** s'il réussit l'évaluation en 3^e d'insertion ou en 3^e adaptée (Segpa ou Erea).

Diplômes

Questions – Réponses

- [Comment obtenir la copie d'un diplôme ?](#)
- [Peut-on contester la note obtenue à un examen ?](#)
- [Quelles sont les règles à respecter pendant un examen ou concours public ?](#)
- [Peut-on passer un examen de l'Éducation nationale en candidat libre ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- [PIX : plateforme d'évaluation et de certification des compétences numériques](#)

Où s'informer ?

- [Etablissement scolaire](#)

Textes de référence

- [Arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet](#)
- [Note de service n°2017-172 du 22 décembre 2017 relative aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet](#)
- [Code de l'éducation : articles D332-23 à D332-29](#)
Certification de formation générale
- [Arrêté du 19 juillet 2016 relatif aux conditions de délivrance du certificat de formation générale](#)
- [Calendrier 2025 de l'orientation et de l'affectation des élèves, des épreuves de brevet, bac, CAP, BEP et BT](#)
- [Note de service n°2016-090 relative à la cérémonie républicaine de remise des diplômes](#)
Cérémonie républicaine de remise des diplômes

